



**SYNDICAT DE TRANSPORT
ET DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DE LA CORRÈZE**

**Le Chadelbos
19600 Saint Pantaléon de Larche**
Tél : 05 55 22 61 30
Fax : 05 55 22 64 10
Mail : syttom19@syttom19.fr
www.syttom19.fr

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL DU SYTTOM 19

Nombre de délégués titulaires en exercice : 20
Nombre de délégués présents : 13
Nombre de votants : 14
Nombre de pouvoirs : 1



L'an deux mille seize et le 24 mai à 14H00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte Départemental pour le Transport et le Traitement des Ordures Ménagères, dûment convoqué le 17 mai 2016, s'est réuni à l'UIOM de ROSIERS D'EGLETONS au lieu-dit Les Chaux, sous la présidence de Monsieur Marc CHATEL.

Étaient présents : Mesdames Betty DESSINE, Michèle GUILLOU, Messieurs Bernard ROUGE, Francis HOURTOULLE, Daniel GREGOIRE, André LAURENT, Jean-Pierre AOUT, Daniel ESCURAT, Michel SAUGERAS, Marc CHATEL, Michel PLAZANET, Henri GRANET, Jean-François LABBAT.

Absents excusés : Mesdames Jeanine VIVIER, France ROUHAUD, Messieurs Gérard FAISY, Philippe JENTY, Jean-François LOGE, Hervé GOUTILLE, Xavier GRUAT.

Pouvoirs : Monsieur Hervé GOUTILLE à Monsieur Marc CHATEL

Le quorum étant atteint pendant toute la séance, le Comité Syndical du SYTTOM 19 peut valablement siéger et délibérer.



DELIBERATION N° 2016/05/04 : AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2015

Rapporteur : Monsieur Marc CHATEL

Après avoir entendu et adopté ce jour le compte administratif de l'exercice 2015, considérant les éléments suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2015 figurant au compte de gestion (A)	1 820 051,38 €
Report à nouveau du compte de gestion (B)	3 506 642,26 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2014 (C = A+B)	5 326 693,64 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs) (D)	- 2 084 529,45 €
---	------------------

BESOIN DE FINANCEMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

	- 2 084 529,45 €
--	------------------

Compte tenu du résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2015, le Président du SYTTOM 19 propose aux membres du comité syndical, l'affectation des résultats suivante au budget supplémentaire 2016 :

- le résultat de fonctionnement de la section de fonctionnement de l'exercice 2015 soit 5 326 693,64 € sera affecté :
 - 1) à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour la somme de 2 084 529,45 €.
 - 2) le surplus en recettes de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de 3 242 164,19 €.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité par les membres du Comité Syndical.

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
A Rosiers d'Egletons, le 24 mai 2016


Le Président,

Marc CHATEL

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 27/05/2016 et publication ou notification du 27.05.2016

